

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020

SÉANCE MENSUELLE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 3 MARS 2020 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les conseillers : Mesdames Cathy Roy et Sylvie Dubé ainsi que Messieurs Marc-Olivier Désilets, Martin Valcourt et Gilles Valcourt sous la présidence de Monsieur Iain MacAulay, maire.

Est absente : La conseillère Madame Noëlle Hayes

Madame Monique Polard, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)
3. Adoption des procès-verbaux du 4 et 6 février 2020 (résolution)
4. Période de questions
5. Administration et finances
 - 5.1 Rapport du maire et des conseillers délégués des divers comités (information)
 - 5.2 Finance :
 - 5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 4 février 2020 selon le règlement 407-12 (résolution)
 - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de février 2020 et comptes courants à payer (résolution)
 - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.2.4 Rapport de la situation financière au 29 février 2020
 - 5.3 Règlement et politique : Projet / Avis de motion / Adoption
 - 5.3.1 Règlement 479-20 modifiant du règlement 465-18, Chapitre VIII (résolution)
 - 5.3.2 Règlement 480-20 - Règlement autorisant le passage des véhicules hors routes de type quads et côte à côte sur la rue Albert (route 257) de l'intersection de la 214 jusqu'à la limite du Canton de Lingwick, le chemin Dell, la rue de Ditton (route 257) et le chemin MacNamée et l'abrogation du règlement 467-19 (résolution)
 - 5.4 Municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults - Demande d'appui concernant le programme d'emplois d'été Canada (résolution)
 - 5.5 Ressources humaines
 - 5.5.1 Employé temporaire aux travaux publics (résolution)
 - 5.5.2 Piste cyclable du Marécage des Scots – Demande aide financière par le Programme de subvention salariale (résolution)
 - 5.5.3 Projet environnement - Demande aide financière par le Programme de subvention salariale (résolution)
 - 5.5.4 Programme Desjardins jeunes au travail – Acceptation et affichage d'une offre d'emploi (6 semaines / 30 heures / semaine : de 14 à 17 ans) (résolution)
 - 5.6 Rencontres, formations, invitations ou congrès
 - 5.6.1 10-03-2020 – FQM – Formation en adaptation aux changements climatiques en milieu municipal (résolution)
 - 5.6.2 26-03-2020 – Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic (Centre sportif Mégantic, Lac-Mégantic) (résolution)
 - 5.6.3 1-04-2020 et 29-04-2020 à 18 h 45 – MRC Haut-St-François : Consultation de la planification stratégique en loisir (résolution)

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020

6. Sécurité publique
 - 6.1 Incendie
 - 6.1.1 Rapport annuel incendie 2019 (l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie) (résolution)
 - 6.1.2 Bonus aux pompiers volontaires de Scotstown
 - 6.1.2.1. Remise du bonus 2019 (résolution)
 - 6.1.2.2. Bonus 2020 aux pompiers (résolution)
 - 6.1.3 Autorisation pour entraînement au centre d'entraînement à Cookshire-Eaton à l'aéroport de Sherbrooke et frais (résolution)
7. Voirie
 - 7.1 Demande d'aide financière – Amélioration du réseau routier (résolution)
 - 7.2 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projet particulier d'amélioration – Dossier no 00026139-2 - 41080 (05) – 2017-07-06-12 – Reddition de compte (résolution)
 - 7.3 Achat asphalte froide de réparation (résolution)
8. Hygiène du milieu
 - 8.1 Réception et ouverture des appels d'offres pour exploitation des réseaux municipaux (résolution)
 - 8.2 Poste de pompage Victoria Ouest – Bornes et travaux fossés
9. Aménagement, urbanisme et développement
 - 9.1 Inspecteur municipal en bâtiment – Mandat à la Municipalité du Canton de Lingwick pour affichage de l'offre d'emploi (résolution)
 - 9.1.1 Inspecteur municipal en bâtiment temporaire (résolution)
10. Loisir et culture
 - 10.1 Loisirs Hampden-Scotstown – Ajout pour assurance (résolution)
 - 10.2 Rénovation du hangar à l'entrée du parc Walter-MacKenzie - Acceptation de l'estimation (résolution)
 - 10.3 Piste cyclable du Marécage des Scots – Demande aide financière par le Programme de subvention salariale (résolution)
 - 10.4 Aide financière 2020 aux organismes locaux – Documents obligatoires (résolution)
 - 10.5 Soirée des bénévoles (date) (résolution)
 - 10.6 Distribution de plants d'arbres (résolution)
11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia
 - 11.1 Comité d'accueil des nouveaux arrivants
 - 11.2 Autorisation pour destruction de documents (résolution)
 - 11.3 Transport de personnes Haut-St-François – Demande pour circuit 5 jours par semaine (résolution)
 - 11.4 Écocentre mobile et collecte des électroniques
 - 11.5 Le journal L'Événement
12. Période de questions
13. Levée de la séance (résolution)

1. **Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h.

Monsieur Iain MacAulay, maire, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes ainsi que des vœux pour cette nouvelle qui débute.

- 2020-03-075
2. **Adoption de l'ordre du jour**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'ordre du jour est accepté et adopté tel que présenté.
ADOPTÉE

3. **Adoption des procès-verbaux du 4 et 6 février 2020 (résolution)**
ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 février et celui de la séance extraordinaire du 6 février 2020 et qu'ils ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux;

EN CONSÉQUENCE,

- 2020-03-076
- SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 février et celui de la séance extraordinaire du 6 février 2020 et qu'ils soient adoptés.
ADOPTÉE

4. **Période de questions**
Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Monsieur Iain MacAulay, maire, a répondu

5. **Administration et finances**

5.1 **Rapport du maire et des conseillers délégués des divers comités (information)**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, conseiller, explique des changements dans le dossier du bail entre la Société de Développement de Scotstown-Hampden et qu'une annonce sera diffusée pour la recherche d'un exploitant.

Il a participé à la dernière rencontre de l'organisme La Contré du Massif afin de leur remettre un chèque au nom de La Société de Développement de Scotstown-Hampden pour leurs activités prévues en 2020.

Monsieur Désilets indique que les fuites d'eau potable sur les terrains de résidents peuvent occasionner d'importants problèmes pour plusieurs résidences dans un secteur. Le conseil municipal étudiera ce dossier.

Madame Sylvie Dubé, conseillère, indique que le camp de jour pour la semaine de relâche est débuté. L'organisme les Loisirs Hampden-Scotstown ont bénéficié d'une aide financière de 15 000 \$ du gouvernement pour la tenue de ce camp de jour ce qui permet de payer les salaires et l'achat de plusieurs fournitures et équipements.

Madame Dubé a assisté à une rencontre au niveau de la MRC pour la formation professionnelle offerte.

Monsieur Iain MacAulay, maire, informe les membres du conseil et les personnes présentes que l'organisme Les Sentiers des Écossais organiseront une soirée dégustation de scotch à Scotstown au cours du mois d'avril.

Le dossier de la route 257 suit son cours et une étude préliminaire pour les coûts de la mise à niveau de la route est en préparation.

5.2 **Finance :**

5.2.1 **Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 4 février 2020 selon le règlement 407-12 (résolution)**

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 407-12 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les règles du règlement 407-12 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2020-03-077

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil entérine les dépenses effectuées depuis la dernière séance au montant de 3 788,84 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

Aquatech	Eau potable : hors contrat perte de communication	81,92 \$
	Station pompage hors contrat surcharges et débouchés	136,54 \$
Émile Dupuis remorquage	Voirie : remorquage Tracteur	180,00 \$
PHILIPPE MERCIER INC.	Tête de lumière de rue Luma et socle	3 390,38 \$
	TOTAL :	3 788,84 \$

Ces dépenses sont inscrites dans la liste des comptes à payer.

ADOPTÉE

5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de février 2020 et comptes courants à payer (résolution)

7098 ADMQ - Québec Inscription congrès annuel – MP 638,11 \$

Paiements par AccèsD ou remboursements

Beaugard, Marisol	Ent. patinoire, sem. f. 1-02-2020	291,67 \$
Visa	Bureau : let. recom. (arr. taxes : 45)	546,29 \$
Beaugard, Marisol	Ent. patinoire, sem. F. 8-02-2020	291,67 \$
Provençal, Lynne	Biblioth. Mun. – Remb. Fournitures	300,00 \$
Beaugard, Marisol	Ent. patinoire, sem. f. 15-02-2020	291,67 \$
Visa	Voirie : carburant et pièces / HV : poignée, ampoules	398,79 \$
Visa	Bureau : frais de poste et café	68,13 \$
Beaugard, Marisol	Ent. patinoire, sem. f. 22-02-2020	291,67 \$
Bell	Voirie : Téléphone	97,70 \$
Bell	Bureau : téléphone sans fil	93,58 \$
Bell	Station d'épuration	82,14 \$
Bell	Poste de chlore	82,14 \$
	Sous-total - Bell : 355,56 \$	
Hydro Québec	Lumières de rues	591,65 \$
Hydro Québec	Hôtel de Ville : électricité et chauf. Maison jeunes	1 351,47 \$
	Sous-total - Hydro Québec : 1 943,12 \$	
	Salaires nets payés du 1 ^{er} février au 29 février 2020 :	11 747,52 \$

Liste des chèques des comptes courants à payer à la séance du 3 mars 2020

7099	Association Coop. Agr. Hôtel ville et Aqueduc : clés, La Patrie raccord, manomètre, tuyau	119,36 \$
7100	MRC Haut-St-François Quote-part 2020 - 1er vers, janvier tel IP, interurbains et fibre optique, Projets spéciaux Loisirs – règl 491-20	14 291,23 \$
7101	Société Ass. Automob. Immat. voirie et incendie 2020	2 512,75 \$
7102	Dicom Express Voirie : transport pièce pour tracteur et frais	89,86 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020**

		7103	
7103	Jacques Blanchard	Rue Osborne plan cadastre 2 lots	1 542,73 \$
7104	Ressorts Robert	Incendie : Copper et disc pour Camion, voirie : filtres, huile, pièces	353,94 \$
7105	Aquatech	Janvier : exploitation des réseaux municipaux et hors contrat : perte de communication et surcharge station pompage	3 888,08 \$
7106	Équipements Laguë	Voirie : Couteau, belt et lift link pour tracteur	169,30 \$
7107	Entreprises Dolbec	Voirie : Réparation tracteur	722,11 \$
7108	Englobe Corp.	TECQ 2014-2018 : réf. rue Argyle	919,80 \$
7109	Produits Sany	Poste de chlore : Javel	338,61 \$
7110	Eurofins Environex	Eau potable : analyse de l'eau potable et brute	231,40 \$
7111	Distribution Payeur	Voirie : nut, marteau et bolt pour tracteur	500,83 \$
7112	Cain Lamarre	Service professionnels rendu du 10 déc. au 31 déc. 2019	138,83 \$
7113	CITAM	Rempl. du chèque 7097 – Acquisition logiciel alerte de masse	1 810,86 \$
7114	É. Dupuis remorquage	Voirie : remorquage Tracteur	180,00 \$

Paiements par AccèsD ou remboursements

Envir'eau Puits	Puits # 1 - Visionnement, analyse et rapport	3 909,15 \$
Dubé Équipement de bureau	Papeterie : papier, pince-notes, trombones, encre, enveloppes, cartables	388,77 \$
Infotech	Taxation 2020 : frais dépl. Et kilométrage	212,34 \$
Marché Désilets	Hôtel de ville : lait, bâton à café, produits nettoyage	13,67 \$
Philippe Mercier Inc.	Tête de lumière de rue Luma et socle	3 390,38 \$
Robert, Johanne	Hôtel de ville : conciergerie mars	393,98 \$
Serv. San. D. Fortier	Janvier : collecte des déchets et récupération, location conteneur	3 766,52 \$
Valoris / Régis Interim.	Site enfouissement et redevances	1 240,56 \$
	Grand total :	58 289,26 \$

2020-03-078

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les comptes soient approuvés et que le paiement est autorisé.

ADOPTÉE

5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)

2020-03-079

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de mars 2020 à la somme de 13 815 \$:

ENGAGEMENT DES DÉPENSES		Octobre
# POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-110-00-459	Réception	25,00 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020**

Sous-total		175,00 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement	125,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	350,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	150,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau	200,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	200,00 \$
Sous-total		1 025,00 \$
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	40,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	500,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces. rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements	100,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	200,00 \$
02-220-01-652	Vérification et remplissage des bouteilles d'air	400,00 \$
Sous-total		1 690,00 \$
VOIRIE		
02-320-00-510	Location machineries	500,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-523	Véhicules : entretien et réparation	400,00 \$
02-320-00-620	Gravier, sable	600,00 \$
02-320-00-630	Carburant, huile, graisse	450,00 \$
02-320-00-640	Petits outils, accessoires	100,00 \$
02-330-00-525	Véhicules : entretien et réparation	500,00 \$
02-330-00-631	Carburant, huile, graisse	600,00 \$
02-330-00-640	Petits outils, accessoires	100,00 \$
Sous-total		3 450 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	400,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 000,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	275,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	50,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Sous-total		6 725,00 \$
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-30-522	Patinoire - Entretien et réparations	200,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	100,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	150,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	300,00 \$
Sous-total		750,00 \$
TOTAL		TOTAL: 13 815,00 \$

ADOPTÉE

5.2.4 **État comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales – au 29 février 2020 (dépôt)**

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 29 février 2020 est remis aux membres du conseil.

5.3 **Règlement et politique : Projet / Avis de motion / Adoption**

5.3.1 **Règlement 479-20 modifiant du règlement 465-18, Chapitre VIII (résolution)**

Canada
Province de Québec
MRC du Haut St-François
Ville de Scotstown

**RÈGLEMENT NUMÉRO 479-20 - RÈGLEMENT 479-20
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 465-18, CHAPITRE VIII**

ATTENDU que le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (ci-après le *Règlement*) a été publié le 4 décembre 2019 à la *Gazette officielle du Québec* par le gouvernement et **entrera en vigueur le 3 mars 2020.**

ATTENDU que dès cette date, les municipalités seront chargées de son application;

ATTENDU que le *Règlement* édicte des normes de base relatives à l'encadrement et à la possession de chiens, ainsi, le propriétaire ou gardien d'un chien doit l'enregistrer auprès de sa municipalité dans les 30 jours suivant l'acquisition de l'animal et se verra remettre une médaille que le chien devra porter en tout temps afin d'être identifiable;

ATTENDU que le règlement 465-18 de la Ville de Scotstown, Chapitre VIII – Les animaux, Section 1 – Dispositions générales relatives à la garde des animaux adoptés le 5 février 2019, doit être modifié pour inclure la tenue d'un registre et l'obligation d'une licence ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par la conseillère, Madame Cathy Roy, lors de la séance ordinaire tenue le 4 février 2020;

À CES CAUSES

2020-03-080

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil adopte le règlement 479-20 et stipule par ledit règlement que l'article 105 du règlement 465-18 est modifié par ce qui suit :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 Application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens du gouvernement

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020

La Ville de Scotstown appliquera les règles édictées par le Règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens adopté le 3 mars 2020 par le Gouvernement du Québec.

Les grandes lignes de ce règlement prévoient :

- L'obligation pour un propriétaire de chien de l'enregistrer auprès de sa municipalité et de fournir les informations relatives à son identification;
- Que dans un endroit public, un chien doit, en tout temps, être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser, sauf dans une aire d'exercice canin;
- Que le chien doit porter la médaille remise par la municipalité.

Dans un endroit public, un chien doit:

- Être en tout temps sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser;
- Être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1.85 mètres (sauf exception);
- Si chien de 20 kg et plus : doit porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.

Concernant les chiens déclarés dangereux, la municipalité aura le pouvoir de procéder à une évaluation de cas et au besoin, lors de morsures ou d'attaques, euthanasier le chien au comportement dangereux.

La municipalité aura maintenant l'obligation de tenir un registre concernant ces chiens et d'aviser le Gouvernement du Québec de chaque cas répertorié sur son territoire. En tout temps, la personne responsable de l'application du règlement pourra procéder à des visites et inspections des propriétés ayant des chiens à risque.

Le règlement du gouvernement à préséance sur le règlement 465-18 de la Ville de Scotstown, Chapitre VIII – Les animaux.

ARTICLE 3 Registre

Le gardien d'un chien vivant dans les limites de la municipalité a l'obligation d'enregistrer son animal auprès du bureau municipal de la Ville de Scotstown dans un délai de 15 jours suivant l'acquisition d'un animal.

ARTICLE 4 Licence

Le gardien d'un chien vivant dans les limites de la municipalité a l'obligation de se procurer une licence auprès de la Ville de Scotstown dans un délai de 15 jours suivant l'acquisition d'un chien et la fixer au collier de l'animal.

Une licence sera attribuée à chaque chien annuellement.

ARTICLE 5 Tarif de la licence

Le tarif pour chaque licence est de 10 \$ pour l'année 2020.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020

Un tarif annuel sera fixé pour les années suivantes au même montant sauf si un montant différent est adopté dans le règlement annuel de taxation et des tarifs pour l'exercice financier 2020 ainsi que les conditions de leur perception pour les années 2021 et suivantes.

ARTICLE 6 Contrôle et sanctions

En tout temps, la personne responsable de l'application du règlement pourra procéder à des visites et inspections des propriétés ayant des chiens à risque.

Quiconque contrevient à quelconques une des dispositions du présent règlement commet une infraction.

Les articles 134 à 140 du règlement 465-18 s'appliquent au présent règlement.

ARTICLE 7 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

Iain MacAulay, maire

Monique Polard, directrice
générale

Dépôt de projet : Le 4 février 2020

Avis de motion : Le 4 février 2020

Adoption: Le 3 mars 2020

Résolution : 2020-03-080

Publication : 2020-03-24

Publication de l'avis public de l'adoption du règlement dans l'Info-Scotstown – Volume 8 – Numéro 4 et affichage : à l'Hôtel de Ville, au tableau d'affichage sur le chemin Victoria Ouest et diffusé sur le site web.

5.3.2 Règlement 480-20 - Règlement autorisant le passage des véhicules hors routes de type quads et côte à côte sur la rue Albert (route 257) de l'intersection de la 214 jusqu'à la limite du Canton de Lingwick, le chemin Dell, la rue de Ditton (route 257) et le chemin MacNamée et l'abrogation du règlement 467-19 (résolution)

Règlement 480-20 - Règlement autorisant le passage des véhicules hors routes de type quads et côte à côte sur la rue Albert (route 257) de l'intersection de la 214 jusqu'à la limite du Canton de Lingwick, le chemin Dell, la rue de Ditton (route 257) et le chemin MacNamée et l'abrogation du règlement 467-19

**Canada
Province de Québec
MRC du Haut St-François
Ville de Scotstown**

RÈGLEMENT NUMÉRO 480-20 - RÈGLEMENT PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN (VTT) SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 467-18

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020

ATTENDU que la « Loi sur les véhicules hors route L.R.Q., chapitre V-1.2 » du Gouvernement du Québec établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et autorisant la circulation sous réserve de conditions, etc.;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière (CRS), paragraphe 14 de ladite loi, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin, aux conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU que les Clubs Quad sollicitent l'autorisation de la Ville de Scotstown pour circuler sur certains chemins municipaux et accéder aux autres municipalités;

ATTENDU que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 5 mars 2019 et qu'une copie a été remise aux membres du conseil;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller, Monsieur Martin Valcourt, lors de la séance ordinaire tenue le 4 février 2020;

À CES CAUSES

2020-03-081

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil adopte le règlement 480-20 et stipule par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain (VTT) hors route et abrogeant le règlement 467-19 », portant le numéro 480-20 des règlements de la Ville de Scotstown.

ARTICLE 3 OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les règles de circulation des véhicules hors route sur la route 257, chemin Dell, chemin MacNamee sur le territoire de la Ville de Scotstown. Le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors route *L.R.Q., chapitre V-1.2, article 48*.

ARTICLE 4 VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique aux véhicules hors route suivants : les véhicules tout-terrains (VTT) motorisés, munis d'un guidon et d'au moins deux roues, qui peuvent être enfourchés et dont la masse nette n'excède pas 600 kg.

Ce règlement autorise également la circulation des véhicules de types « côte à côte ».

ARTICLE 5 ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Tout véhicule visé à l'article 4 doit être muni de l'équipement requis en vertu de la Loi sur les véhicules hors route *L.R.Q., chapitre V-1.2, article 2*.

ARTICLE 6 LIEUX DE CIRCULATION

La circulation des véhicules tout-terrain (VTT) visés à l'article 4 est permise :

- sur la route 257, des limites de Municipalité de Lingwick jusqu'à la route 214 soit sur une longueur d'environ de 2,2 km;
- sur la route 257, de la route 214 jusqu'aux limites du Canton de Hampden, sur une longueur d'environ 1,7 km;
- sur le chemin Dell, sur une longueur d'environ 2 km;
- sur le chemin MacNamee, sur une longueur de 0,2 km;

Il est interdit d'utiliser les autres chemins municipaux de la Ville de Scotstown à l'année sauf dans les conditions décrites à l'article 11 de la *LOI SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE (L.R.Q., chapitre V-1.2)*.

ARTICLE 7 PÉRIODE DE TEMPS VISÉE

L'autorisation de circuler permise aux véhicules tout-terrains (VTT) visés, sur les sentiers décrits à l'article 6, est valide pour une année, c'est-à-dire jusqu'à la période de dégel des routes du Québec décrétées par le MTQ, en mars 2020.

La Ville de Scotstown pourra reconduire cette permission en adoptant un nouveau règlement pour une autre année si les membres des Clubs Quad ont démontré qu'ils respectaient la *Loi « L.R.Q., chapitre V-1.2 »*, le *Code de la sécurité routière* et le présent règlement.

La Ville de Scotstown vérifiera auprès de ses commerçants si des retombées économiques, telles que promises par les responsables du Club quad, sont au rendez-vous.

ARTICLE 8 RÈGLES DE CIRCULATION

ARTICLE 8.1 VITESSE

La vitesse maximale d'un véhicule tout-terrain (VTT) sera de 30 km/heure dans le périmètre urbain de Scotstown, car la distance des habitations est inférieure à 30 mètres et elle sera de 50 km/heure à moins de 100 mètres de toute habitation selon la Loi sur les véhicules tout-terrains (VTT) *L.R.Q., chapitre V-1.2, article 27.1*

ARTICLE 8.2 CÉDER LE PASSAGE

Le conducteur d'un véhicule tout-terrain (VTT) visé à l'article 4 doit maintenir celui-ci le plus près possible du bord droit de la voie qu'il emprunte, il doit céder le passage à un véhicule tout-terrain (VTT) circulant en sens inverse et accorder priorité à tout autre véhicule routier.

ARTICLE 8.2 HEURES DE CONDUITE

La circulation est permise entre 7 h et 23 heures.

ARTICLE 9 DEMANDE D'AUTORISATION

ARTICLE 9.1

La Ville de Scotstown avise les Clubs Quad qu'ils doivent effectuer leur demande d'autorisation au ministère des Transports pour circuler et traverser la route 214, dans le périmètre urbain de Scotstown.

ARTICLE 9.2

Les Clubs Quad ont sollicité l'autorisation de circuler sur certains chemins municipaux de la Ville de Scotstown en mettant l'accent sur les retombées économiques dont nos commerçants bénéficieraient.

La Ville de Scotstown vérifiera auprès de ses commerçants si des retombées économiques, telles que promises par les responsables des Clubs Quad, sont au rendez-vous.

ARTICLE 10 ASSURANCES

La Ville de Scotstown se dégage de toute responsabilité civile concernant les dommages matériels ou corporels pouvant survenir.

Les Clubs Quad doivent remettre à la municipalité une preuve de couverture d'assurance responsabilité civile d'un montant minimal de 2 millions de dollars

ARTICLE 11 SIGNALISATION

Conformément à la *Loi sur les véhicules hors route L.R.Q., chapitre V-1.2, article 16*, tout club d'utilisateurs de véhicules hors route doit signaler et entretenir adéquatement et à ses frais les sentiers qu'il exploite.

Les Clubs Quad doivent fournir à la Ville de Scotstown, un plan de signalisation et d'un rapport établissant la circulation des véhicules hors route dans les conditions sécuritaires pour les routes mentionnées dans le préambule de ladite résolution.

Ce plan et ce rapport seront acheminés au Ministère des Transports avec le règlement suite à son adoption.

Une fois que le plan de signalisation sera accepté par le Ministère des Transports, les Clubs Quad auront l'obligation de fournir, installer et entretenir tous les panneaux de signalisation conformément au plan présenté.

**ARTICLE 12 INSTALLATION DE BLOCS DE CIMENT POUR
INTERDIRE LE PASSAGE SUR LES TERRAINS
LONGEANT LA VOIE FERRÉE**

Le droit de passage est accordé sous condition suivante :

- Les Clubs Quad s'engagent à faire l'installation de blocs de ciment au plus tard le 1^{er} mai 2020 à chacune des limites du sentier longeant la voie ferrée (terrains situés entre la route 214 et la rivière au saumon et sentier qui était utilisé par les véhicules hors route par les années passées) pour interdire le passage et la circulation des véhicules hors route.

À défaut de respecter cette condition à la date indiquée, la Ville se réserve le droit d'abroger le règlement sans préavis.

- Sur réception de plusieurs plaintes relatives aux non-respects de la *Loi sur les véhicules hors route L.R.Q., chapitre V-1.2*, du présent règlement ou de toutes lois et règlement, la Ville se réserve le droit d'abroger ledit règlement sans préavis.

ARTICLE 13 CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Conformément à la *Loi sur les véhicules hors route L.R.Q., chapitre V-1.2*, les agents de la paix et les agents de surveillance de sentiers sont responsables de l'application de la loi et du présent règlement, avec tous les pouvoirs et devoirs des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 14 DISPOSITIONS PÉNALES

Toutes les dispositions pénales édictées dans la *Loi sur les véhicules hors route L.R.Q., chapitre V-1.2* sont applicables aux contrevenants des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 15 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation du ministère des Transports, conformément à la loi, et il sera valide jusqu'à la période de dégel des routes du Québec décrétée par le MTQ, en mars 2021.

ADOPTÉ

Iain MacAulay, maire

Monique Polard, directrice
générale

Dépôt de projet : Le 4 février 2020

Avis de motion : Le 4 février 2020

Adoption: Le 3 mars 2020

Résolution : 2020-03-181

Publication : 2020-03-24

Publication de l'avis public de l'adoption du règlement dans l'Info-Scotstown – Volume 8 – Numéro 4 et affichage : à l'Hôtel de Ville, au tableau d'affichage sur le chemin Victoria Ouest et diffusé sur le site web.

5.4 Municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults - Demande d'appui concernant le programme d'emplois d'été Canada (résolution)

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois d'été Canada offre une contribution financière aux employeurs afin de créer des emplois d'été intéressants pour des jeunes âgés entre 15 à 30 ans, tout en renforçant les économies et les collectivités locales;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est en vigueur depuis fort longtemps et que le pourcentage de subvention pouvant être accordé aux municipalités est le même depuis le début de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les organismes sans but lucratif peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 100% du salaire horaire minimum;

CONSIDÉRANT QUE les employeurs du secteur public peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 50% du salaire horaire minimum;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Canada reconnaît les municipalités enregistrées comme des donataires reconnus;

2020-03-082

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

- de demander au Gouvernement du Canada une augmentation du pourcentage de financement pour le programme Emplois d'été Canada afin que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes sans but lucratif;
- d'appuyer la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults dans sa démarche auprès de la FQM, des MRC et des municipalités pour la présentation de ladite demande auprès des instances gouvernementales fédérales.

ADOPTÉE

5.5 Ressources humaines

5.5.1 Employé temporaire aux travaux publics (résolution)

La conseillère, Madame Cathy Roy, déclare son intérêt et se retire de la discussion et s'abstient sur l'adoption de la résolution.

Attendu que la Ville de Scotstown doit embaucher un (1) ou des employés pour une période indéterminée aux travaux publics en raison de l'absence de l'employé permanent;

Attendu l'urgence de pouvoir avoir un ou des employé(s) de façon permanente ou temporaire pouvant répondre lors de travaux nécessaires et essentiels;

2020-03-083

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à la majorité des conseillers présents

Que Le conseil municipal embauche temporairement sur appel les personnes suivantes pour une période indéterminée :

- . Madame Marisol Beauregard;
- . Monsieur Gaétan Beauchesne.

Ces personnes rempliront les tâches essentielles pour les travaux publics selon de façon temporaire sur demande et en fonction des conditions climatiques.

La directrice générale fournira hebdomadairement une liste des tâches et sera responsable de faire le suivi avec les employés.

La conseillère, Madame Cathy Roy, déclare son intérêt et s'abstient de prendre part au vote de cette résolution.

ADOPTÉE SUR MAJORITÉ

5.5.2 Piste cyclable du Marécage des Scots – Demande aide financière par le Programme de subvention salariale (résolution)

Attendu que la Ville de Scotstown fait partie d'une entente avec la MRC du Haut-Saint-François et la Municipalité du Canton de Hampden relative à l'entretien de la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots;

Attendu que la Ville de Scotstown est la gestionnaire pour l'entretien de la piste;

Attendu que des travaux d'entretien de la piste cyclable sont requis pendant la période estivale, soit du début du mois de mai jusqu'à la fin du mois d'octobre;

2020-03-084

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown fasse la demande d'aide financière dans le cadre du Programme Subvention salariale auprès du Centre d'emploi pour l'embauche d'une personne pour la durée maximale permise.

Ce projet permettra d'effectuer les travaux d'entretien nécessaires de la piste cyclable du Marécage des Scots pour l'année 2020;

Les frais correspondants aux déductions d'employeurs seront assimilés par les frais d'entretien de la piste;

Que la directrice générale, Madame Monique Polard, est mandatée pour procéder à la demande de ladite subvention salariale et pour la gestion de ce projet.

ADOPTÉE

5.5.3 Projet environnement - Demande aide financière par le Programme de subvention salariale (résolution)

2020-03-085

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown fasse la demande d'aide financière dans le cadre du Programme Subvention salariale auprès du Centre d'emploi pour l'embauche d'une personne pour la durée maximale permise.

Ce projet vise à préparer diverses actions de sensibilisation auprès de la population, des commerçants et des industries relatives au recyclage et le compostage pour favoriser une diminution de la quantité de déchets envoyés au site d'enfouissement.

Les frais correspondants aux déductions d'employeurs seront assimilés par les frais d'entretien de la piste;

Que la directrice générale, Madame Monique Polard, est mandatée pour procéder à la demande de ladite subvention salariale et pour la gestion de ce projet.

ADOPTÉE

5.5.4 Programme Desjardins jeunes au travail – Acceptation et affichage d'une offre d'emploi (6 semaines / 30 heures / semaine : de 14 à 17 ans) (résolution)

ATTENDU que la Ville de Scotstown a déposé une demande d'aide financière auprès de l'organisme Carrefour Jeunesse pour l'embauche d'un (1) d'étudiant pendant la période estivale dans le cadre du Programme Desjardins Jeunes au travail;

ATTENDU que le projet déposé a été accepté pour l'embauche d'un (1) étudiant pour une période de six (6) semaines pour un horaire de 30 heures par semaine;

2020-03-086

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020

Que la Ville de Scotstown accepte l'aide financière représentant 50 % du salaire minimum pour l'embauche d'étudiants selon les termes et conditions du programme Desjardins Jeunes au travail;

Que la Ville de Scotstown s'engage à défrayer les sommes exigées pour l'embauche d'un (1) étudiant, soit 50 % du salaire plus les déductions d'employeur;

Que l'affichage pour le recrutement d'un (1) étudiant sera effectué sur le site web de la ville, ainsi que la page Facebook et l'Info-Scotstown;

Que les étudiants qui auront postulé seront rencontrés en entrevue et que le conseil municipal adoptera une résolution lors d'une prochaine séance pour l'embauche des candidats retenus;

Que Monique Polard, directrice générale, est mandatée pour la supervision de cet employé et est nommée responsable au nom de la Ville de Scotstown pour signer les documents relatifs à ce programme d'aide financière.

ADOPTÉE

5.6 Rencontres, formations, invitations ou congrès

5.6.1 10-03-2020 – FQM – Formation en adaptation aux changements climatiques en milieu municipal (résolution)

2020-03-087

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Madame Monique Polard, directrice générale, soit autorisée à participer à une rencontre d'information organisée par la FQM à Windsor le 10 mars 2020.

Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE

5.6.2 26-03-2020 – Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic (Centre sportif Mégantic, Lac-Mégantic) (résolution)

2020-03-088

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Monsieur Iain MacAulay, maire, soit autorisé à participer à la rencontre du comité de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic le 26 mars 2020 au Centre sportif Mégantic de Lac-Mégantic.

Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE

5.1.1 1-04-2020 et 29-04-2020 à 18 h 45 – MRC Haut-St-François : Consultation de la planification stratégique en loisir (résolution)

2020-03-089

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise les personnes suivantes à assister à la rencontre de consultation de la planification stratégique en loisir par la MRC Haut-St-François prévue les 1^{ers} et 29 avril 2020, soit :

- . Monsieur Iain MacAulay, maire;
- . Mesdames Cathy Roy et Sylvie Dubé, conseillères;
- . Monique Polard. Directrice générale.

Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE

6. Sécurité publique

6.1 Incendie

6.1.1 Rapport annuel incendie 2019 (l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie) (résolution)

ATTENDU que le directeur incendie a remis le rapport annuel de l'année 2019 tel qu'exigé par le Schéma de couverture de risques;

2020-03-090

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le rapport annuel 2019, du Service incendie de la Ville de Scotstown soit déposé à la MRC du Haut-St-François afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC.

ADOPTÉE

6.1.2 Bonus aux pompiers volontaires de Scotstown

6.1.2.1 Remise du bonus 2019 (résolution)

2020-03-091

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal entérine la remise d'un bonus aux pompiers du Service incendie de la Ville de Scotstown pour l'année 2019.

Ce bonus est calculé selon un rapport préparé par les officiers du service incendie en tenant compte des présences des pompiers aux entraînements, interventions, etc. ainsi que certaines appréciations de leur esprit d'équipe et autres.

Une rencontre individuelle avec chaque pompier a lieu pour leur expliquer ledit rapport.

Monsieur Iain MacAulay, maire, souhaite remercier les pompiers pour leur excellent travail.

ADOPTÉE

6.1.2.2 Bonus 2020 aux pompiers (résolution)

Attendu le conseil municipal remet un bonus aux pompiers depuis les deux (2) dernières années selon certains critères;

Attendu est remis annuellement au mois de janvier;

2020-03-092

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal renouvelle la remise d'un bonus aux pompiers volontaires du Service incendie de la Ville de Scotstown qui auront atteint les objectifs pour l'année 2020 au montant maximum de 250 \$;

Que le conseil désignera ultérieurement les personnes responsables de l'évaluation des pompiers ainsi que les objectifs, critères et pointage;

Que la remise d'un bonus sera adoptée par résolution annuelle ainsi que les critères et règles;

Que cette résolution annule et remplace toute résolution antérieure à ce sujet.

ADOPTÉE

6.1.2.3 Autorisation pour entraînement au centre d'entraînement à Cookshire-Eaton à l'aéroport de Sherbrooke et frais (résolution)

Attendu que les pompiers du service incendie de Scotstown conjointement avec le service incendie de la Municipalité de Bury participeront à un entraînement au cours du mois de mai prochain au Centre d'entraînement situé à Cookshire-Eaton à l'aéroport de Sherbrooke;

Attendu que des frais de deux cents dollars (200 \$) sont exigés par service incendie;

2020-03-093

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte les frais de deux cents dollars (200 \$) reliés aux frais de cet entraînement au Centre d'entraînement situé à Cookshire-Eaton à l'aéroport de Sherbrooke;

Que les pompiers se rendront à cet entraînement avec les véhicules du service incendie.

ADOPTÉE

7. Voirie

7.1 Demande d'aide financière – Amélioration du réseau routier (résolution)

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports met à la disposition des municipalités un programme d'aide pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT que la Ville de Scotstown a planifié pour l'année 2020 la réfection d'une partie des rues Albert (route 257), De Ditton (route 257) et JB-Godin, du chemin Dell ainsi que divers travaux sur l'ensemble du réseau routier;

CONSIDÉRANT que ces travaux peuvent exiger des dépenses de plus de 60 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Scotstown à moins de 10 km de réseau routier à entretenir, mais que les sommes exigées pour un maintien minimal sont très importantes pour une municipalité défavorisée;

2020-03-094

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown achemine une demande d'aide financière au montant de 40 000 \$ pour des travaux sur le réseau routier pour l'année 2020 afin de maintenir un réseau sécuritaire pour les usagers.

Les travaux visés par cette demande s'effectueront sur les rues et chemins suivants :

Rue JB-Godin : creusage de fossés et rechargement;

Chemin Dell : creusage de fossés et rechargement;

Route 257 : rechargement, creusage de fossés et resurfaçage sur certains secteurs ainsi que divers travaux sur l'ensemble du réseau routier.

Cette résolution sera envoyée à M. François Jacques, député de Mégantic-Compton et copie au Ministère des Transports de l'Estrie.

ADOPTÉE

7.2 **Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projet particulier d'amélioration – Dossier no 00026139-2 - 41080 (05) – 2017-07-06-12 – Reddition de compte (résolution)**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Scotstown a pris connaissance des modalités d'application du volet Projet particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS,

2020-03-095

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la Ville de Scotstown approuve les dépenses d'un montant de 7 249,39 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, excluant la partie des taxes TPS et TVQ qui sont remboursées, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

7.3 **Achat asphalte froide de réparation (résolution)**

Attendu que des estimations de prix ont été demandées auprès de 4 entreprises pour l'achat de sacs d'asphalte froid;

2020-03-096

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise l'achat de 126 sacs de 30 kg d'asphalte froid auprès du magasin Coop La Patrie (La Patrie) étant l'entreprise offrant les prix les plus bas selon l'estimation reçue par courrier électronique, au montant 1 272,27 \$ incluant les taxes plus un montant de 40 \$ pour les frais de livraison.

ADOPTÉE

8. **Hygiène du milieu**

8.1 **Réception et ouverture des appels d'offres pour exploitation des réseaux municipaux (résolution)**

Attendu la demande d'appel d'offres par invitation écrite auprès de 2 entreprises pour la fourniture de services techniques et d'entretien pour l'opération des ouvrages de production d'eau potable et des eaux usées selon deux (2 options), soit :

- 1^{ère} option : Prix annuel pour un contrat couvrant la période du 1^{er} mars 2020 au 31 décembre 2020 pour la Ville de Scotstown.
- 2^e option : Prix annuel pour un contrat couvrant la période du 1^{er} mars 2020 au 31 décembre 2021 pour la Ville de Scotstown.

Attendu que l'ouverture des soumissions reçues a été faite publiquement le 3 mars à 14 h;

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020**

Attendu que la Ville de Scotstown a reçu une (1) seule soumission à la date et heure spécifiée dans la demande d'appel d'offres, soit :

Du 1er mars 2020 au 31 décembre 2020		10 mois			
		2020 / 10 mois	\$/mois		
		Sans les taxes			
Contrat annuel		35 583,33 \$	3 558 \$		
Taux horaire	Opérateur	49,40 \$	régulier	74,10 \$	T. suppl.
	Technicien sénior	74,15 \$	régulier	111,23 \$	T. suppl.
	Électromécanicien	75,00 \$	régulier	112,50 \$	T. suppl.
Kilométrage	0,56 \$ / km				
Du 1er mars 2020 au 31 décembre 2021		22 mois			
		22 mois	\$/mois		
		Sans les taxes			
Contrat annuel		74 890,83 \$	3 404 \$		
Taux horaire	Opérateur	49,40 \$	régulier	74,10 \$	T. suppl.
	Technicien sénior	74,15 \$	régulier	111,23 \$	T. suppl.
	Électromécanicien	75,00 \$	régulier	112,50 \$	T. suppl.
Kilométrage	0,56 \$ / km				

Attendu que la soumission reçue est conforme ;

2020-03-097

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown accepte la soumission de la firme Aquatech concernant la période du 1^{er} mars 2020 au 31 décembre 2021, soit pour 22 mois selon le tableau des coûts suivants :

Du 1er mars 2020 au 31 décembre 2021		22 mois			
		22 mois	\$/mois		
		Sans les taxes			
Contrat annuel		74 890,83 \$	3 404 \$		
Taux horaire	Opérateur	49,40 \$	régulier	74,10 \$	T. suppl.
	Technicien sénior	74,15 \$	régulier	111,23 \$	T. suppl.
	Électromécanicien	75,00 \$	régulier	112,50 \$	T. suppl.
Kilométrage	0,56 \$ / km				

La Ville de Scotstown autorise la directrice générale à signer en son nom le contrat avec la firme Aquatech.

ADOPTÉE

8.2

2020-03-098

Poste de pompage Victoria Ouest – Bornes de terrain et travaux fossés

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal mandate une firme d'arpenteurs géomètres pour faire le bornage et la pose de repères (bornes) sur le lot 4 773 896, Cadastre du Québec, appartenant à la Ville de Scotstown;

Que des travaux pour un fossé de ligne soient effectués au cours des prochains mois.

Que le fossé ayant été creusé au cours de l'année 2019 sur le terrain appartenant aux propriétaires contigus soit rempli et que le terrain soit nivelé et ensemené.

ADOPTÉE

9. Aménagement, urbanisme et développement

9.1 Inspecteur municipal en bâtiment – Mandat à la Municipalité du Canton de Lingwick pour affichage de l'offre d'emploi (résolution)

ATTENDU QUE les municipalités du canton de Hampden, du canton de Lingwick, du canton de Westbury et la ville de Scotstown désirent présenter, en commun, une offre d'emploi pour le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

EN CONSÉQUENCE;

2020-03-099

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

ET RÉSOLU de faire publier une offre d'emploi pour le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement dans le *Journal Le Haut-Saint-François*, sur le site d'Emploi Québec, le site de Québec Municipal et sur la page Facebook de la municipalité;

QUE les frais inhérents à l'affichage seront séparés à parts égales entre chacune des municipalités;

QUE l'horaire de l'inspecteur municipal, pour la Ville de Scotstown, soit d'une journée par semaine, le jeudi, pour la période du 1^{er} avril au 30 novembre et sur appel (environ 2 jours / mois) pour la période du 1^{er} décembre au 31 mars;

QUE les curriculums vitae pour ce poste seront reçus au bureau municipal du canton de Lingwick jusqu'au 19 mars 2020.

ADOPTÉE

9.1.1 Inspecteur municipal en bâtiment temporaire (résolution)

2020-03-100

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown retient les services de Monsieur Fernando Rosas, à titre d'inspecteur en bâtiment temporaire sur appel pour une période indéterminée au même taux horaire reçu au cours de l'année 2019.

Monsieur Rosas sera présent au bureau selon la demande des dossiers et l'horaire sera sous la supervision de la directrice générale.

ADOPTÉE

10. Loisir et culture

10.1 Loisirs Hampden-Scotstown – Ajout pour assurance (résolution)

CONSIDÉRANT qu'une demande a été soumise auprès de la compagnie d'assurance de la Ville de Scotstown pour ajouter des organismes à but non lucratif de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Mutuelle des assurances du Québec a accepté l'ajout d'assurés additionnels présentés;

PAR CONSÉQUENT,

2020-03-101

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown accepte l'ajout de l'organisme suivant à titre d'organisme additionnel sur sa police d'assurance et accepte les frais, soit : Loisirs Hampden-Scotstown et des frais qui peuvent être reliés à cet ajout.

ADOPTÉE

10.2 Rénovation du hangar en bois rond à l'entrée du parc Walter-MacKenzie - Acceptation de l'estimation (résolution)

Attendu que le petit bâtiment situé au Parc Walter-MacKenzie (à l'entrée du parc) et servant pour les contrôles des jeux d'eau exige des rénovations pour la toiture;

Attendu que des demandes d'estimations pour les travaux ont été faites auprès de plusieurs entrepreneurs et qu'un seul est venu sur place pour inspecter le bâtiment en compagnie d'un représentant du conseil municipal;

Attendu la réception de l'estimation no 117 en date du 21 février 2020 par la compagnie Les Frères Morin Construction de Milan au montant de 5 731,78 \$ incluant les taxes ;

2020-03-102

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown accepte la soumission no 117 de la compagnie Les Frères Morin construction pour les travaux du petit bâtiment situé au Parc Walter-MacKenzie (à l'entrée du parc) et servant pour les contrôles des jeux d'eau suivants :

. Arracher toiture existante, refaire en 2x8 et faire lien continu entre trust, installer un plywood ½, pose d'une membrane de protection, installation d'une tôle 28g (couleur aux choix), corniche fermée à l'ancienne avec moustiquaire et planche, frise couleur au choix, réparation de la lisse de contour en 2x6, disposition des déchets (finition des murs exclus de la présente soumission).

Cela inclus de faire la pente plus abrupte 8/12
Grand total : 4 985,24 \$

Taux horaire 65 \$ /H par homme CCQ.

Un acompte de 25% sera exigé avant le début des travaux, 50% lorsque la moitié des travaux sera effectué et le dernier 25% à la fin de ceux-ci

Sous-total : 4 985,24 \$
TPS : 249,26 \$
TVQ : 497,28 \$
Total : 5 731,78 \$

ADOPTÉE

10.3 Aide financière 2020 aux organismes locaux – Documents obligatoires (résolution)

Attendu que le conseil municipal a informé les responsables des comités que dorénavant ceux-ci doivent remettre à la municipalité au plus tard le 30 septembre 2019, le bilan financier 2019, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 septembre 2019 en incluant également ses prévisions jusqu'au 31 décembre 2019;

Attendu que ces informations étaient essentielles pour le conseil municipal afin de lui permettre d'établir toutes contributions financières lors de la préparation de ses prévisions budgétaires 2020;

Attendu que l'information a été transmise aux responsables des organismes à quelques reprises par courriel au cours de l'année 2019;

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020

Attendu qu'à ce jour, certains organismes n'ont pas transmis tous les documents demandés;

2020-03-103

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que soit transmise aux responsables des organismes communautaires locaux visés par l'octroi d'une aide financière remise par la ville de transmettre au bureau municipal les documents suivants si ceux-ci n'ont pas déjà été remis, à savoir :

- . Copie de leurs lettres patentes (charte);
- . Copie de leurs règlements généraux;
- . Le bilan au 31 décembre 2019 (ou obligatoirement ceux au 30-09-2019);

Que les documents reçus seront remis aux membres du conseil pour décision pour la remise d'une aide financière pour l'année 2020;

Que le conseil municipal n'accordera aucune aide financière aussi longtemps que les documents complets d'un organisme n'auront pas été reçus;

Que cette résolution soit transmise à chacun des organismes visés par une aide financière de la ville.

ADOPTÉE

10.4 Soirée des bénévoles (date) (résolution)

Attendu l'adoption de la résolution 2020-02-054 lors de la séance du 4 février dernier relative à l'organisation une soirée reconnaissance pour tous les bénévoles des divers organismes et comités de Scotstown conjointement avec la Municipalité de Hampden;

2020-03-104

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du conseil fixent la date de cette soirée le jeudi 23 avril 2020 à 18 heures.

Une invitation sera transmise par courrier à tous les bénévoles de la municipalité.

ADOPTÉE

10.5 Distribution de plants d'arbres (résolution)

2020-03-105

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'une demande de plants d'arbres soit faite auprès de l'Association forestière du sud du Québec pour une quantité approximative de 150 plants.

La distribution sera faite à Hampden en partenariat avec la municipalité. Ces plants seront distribués à la population et une certaine quantité sera plantée sur les terrains municipaux.

ADOPTÉE

11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia

11.1 Comité d'accueil des nouveaux arrivants (résolution)

Attendu que la conseillère, Madame Sylvie Dubé, informe les membres du conseil que quelques citoyens de Scotstown souhaitent mettre sur pied un comité pour accueillir les nouveaux résidents;

2020-03-106

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal remercie les personnes désirant mettre sur pied le comité d'accueil des nouveaux résidents, soit :
Mesdames Sylvie Dubé et Chantal Ouellet et Monsieur Roger Marcotte.

Des pochettes préparées par le Centre d'Action bénévole qui avaient été remises au bureau municipale il y a quelques mois et contenant diverses informations seront remises aux personnes de ce comité.

ADOPTÉE

11.2 Autorisation pour destruction de documents (résolution)

Attendu que le classement des documents municipaux et des archives est débuté pour conserver adéquatement et selon le calendrier de conservation les documents d'intérêts pour les dossiers et historiques de la ville;

Attendu que certains documents peuvent être détruits selon le calendrier de conservation des documents municipaux puisqu'ils ne représentent aucun intérêt après quelques années;

2020-03-107

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la destruction des factures de l'année 1995 et talons de chèque associés à ces dites factures qui ne sont aucune dépense d'immobilisation ou d'un dossier d'aide financière.

La directrice générale est responsable de la destruction des documents.

ADOPTÉE

11.3 Transport de personnes Haut-St-François – Demande pour circuit 5 jours par semaine (résolution)

Attendu que l'organisme Transport de personnes Haut-Saint-François fournit un service pour les citoyens de la MRC du Haut-Saint-François;

Attendu que le service offert est un service de transports collectifs et adaptés aux citoyens du Haut-Saint-François, afin de se déplacer sur le territoire de la MRC et à l'extérieur;

Attendu que certains citoyens de la Ville de Scotstown ont besoin d'un service de transport 5 jours par semaine pour des rendez-vous précis;

2020-03-108

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal demande à Transport de personnes du Haut-Saint-François de mettre en place un service 5 jours par semaine pour les citoyens de Scotstown qui doivent se rendre quotidiennement à des rendez-vous précis et pour les personnes à mobilité réduite.

ADOPTÉE

11.4 Écocentre mobile et collecte des électroniques (résolution)

Attendu que les frais d'enfouissement des déchets sont en hausse depuis quelques mois et que ceux-ci pourraient encore augmenter à court ou moyen terme;

Attendu que le conseil municipal souhaite mettre en place divers moyens pour réduire les déchets dirigés vers le site d'enfouissement;

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020

Attendu que la MRC du Haut-Saint-François offre la possibilité aux municipalités d'organiser une collecte spéciale volontaire par un écocentre mobile pour une journée annuelle, et ce gratuitement;

Attendu que les citoyens peuvent apporter divers items, tels que meubles en bois ou en métal, bois de construction, branches attachées et planches, métal, électroménagers;

2020-03-109

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal organise et offre aux citoyens une collecte spéciale volontaire le samedi 8 août 2020, de 8 h 30 à 11 h30 au garage municipal, pour permettre d'y déposer certains items;

Qu'il soit également tenu une collecte de produits électroniques désuets en collaboration avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (l'ARPE-Québec), samedi 8 août 2020, de 8 h 30 à 11 h30 au garage municipal, de Scotstown, afin de ramasser les produits électroniques désuets, et ce, gratuitement.

Une publicité sera diffusée sur le page Facebook de la ville, dans l'Info-Scotstown, au tableau d'affichage, dans les divers commerces de Scotstown ainsi qu'aux municipalités environnantes.

ADOPTÉE

11.5 Le journal L'Événement

Attendu que le journal L'Événement est préparé par une équipe de bénévoles depuis plusieurs années;

Attendu que toute la préparation du journal L'Événement exige plusieurs heures de travail bénévole;

Attendu que le journal diffuse beaucoup d'informations aux citoyens;

Attendu qu'à chaque parution du journal, il est malheureusement constaté que certains citoyens jettent leur exemplaire directement dans la poubelle au bureau de poste;

Attendu que l'impression et les frais de distribution du journal représentent des sommes considérables pour le comité responsable;

2020-03-110

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Qu'un message soit diffusé pour indiquer aux gens qui ne désirent pas recevoir le journal doivent en informer le bureau de poste afin qu'il ne soit plus déposé dans leur case postale ledit journal.

ADOPTÉE

12. Période de questions

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Monsieur Iain MacAulay, maire, a répondu.

13. Levée de la séance (résolution)

2020-03-111

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 15.

ADOPTÉE

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020**

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Iain MacAulay, maire

Monique Polard, directrice générale